



Comment obtenir une habilitation électrique ?

A l'issue du stage, le centre de formation du Groupe Électricité de Strasbourg remet une appréciation d'aptitude au stagiaire ainsi qu'à son employeur. A partir de ce document, ce dernier rédige **une habilitation**. C'est un **document obligatoire** par lequel l'employeur s'engage à utiliser du personnel sensibilisé et formé aux risques électriques.

Les + de nos formations

- > **Compétence et expertise** : bénéficiez de notre expertise sur les techniques de réseaux, les travaux sous tension, les habilitations électriques. Nous transmettons nos compétences dans un langage simple, de terrain et compréhensible par l'ensemble des stagiaires.
- > **Conditions de travail réelles** : 7 salles équipées multimédia, 3 ateliers écoles, 1 poste de transformation HTA/BT, plusieurs réseaux HTA et BT (aérien et souterrain) en situation de fonctionnement, 1 cabine de démonstration de court-circuits pour bénéficier d'au moins 50% de la formation **en cas pratique**. Des formations complètes qui se déroulent sur une période de 1 à 3 jours (groupe de 8 à 12 stagiaires).
- > **Supports pédagogiques** : toutes nos formations s'accompagnent de supports vidéo afin d'améliorer l'efficacité de la compréhension par l'image. Un condensé de la formation est remis à chaque stagiaire.
- > **Assistance téléphonique** : des experts répondent aux questions des stagiaires et des employeurs quant aux difficultés rencontrées sur le terrain.



Pour toutes demandes de renseignements, de devis ou d'inscription :

> 03 88 20 65 56 ou
03 88 20 65 64

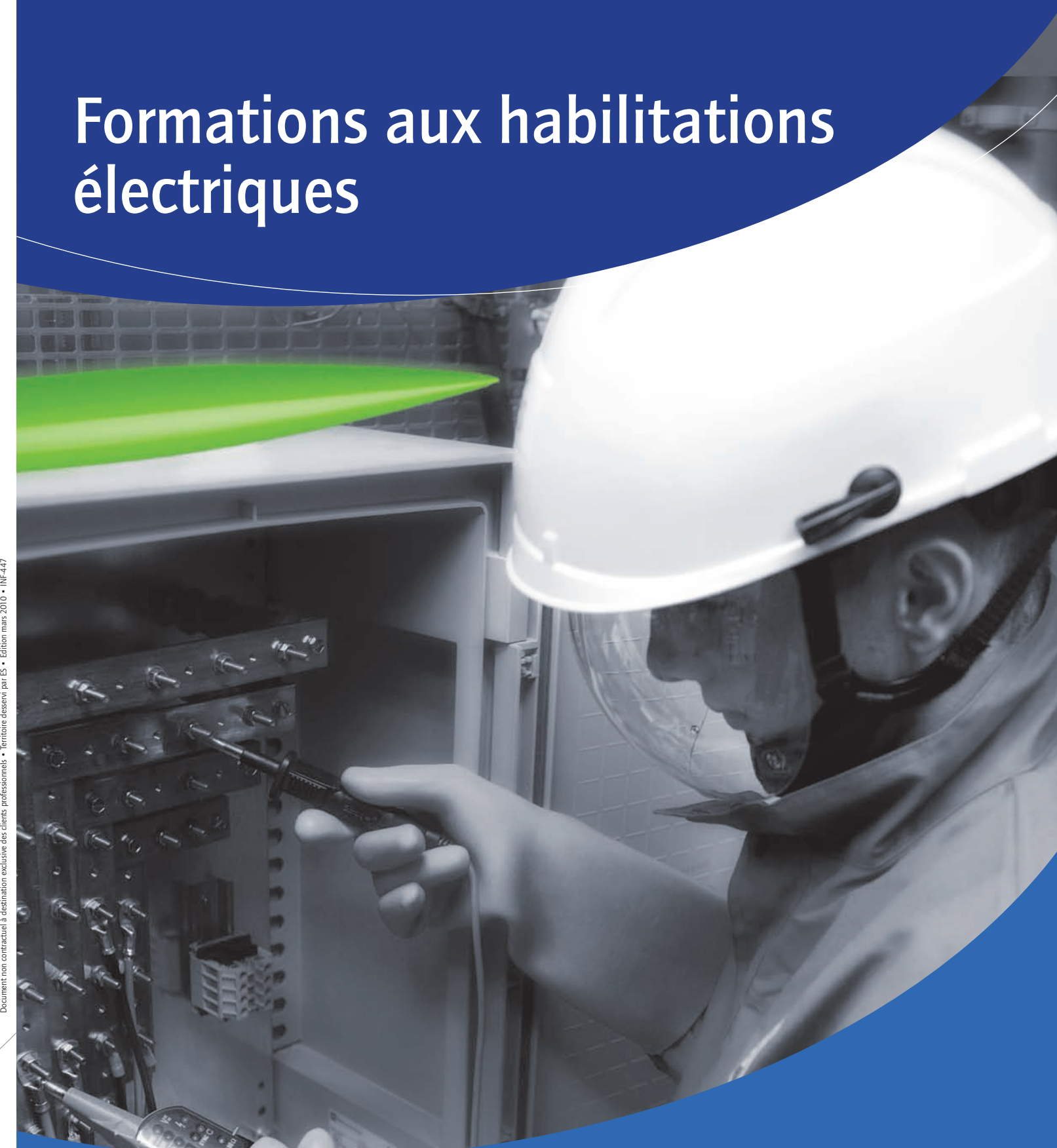
Toutes nos formations se déroulent au centre de formation du **Groupe Électricité de Strasbourg**.

- > **Adresse** :
Groupe Électricité de Strasbourg
centre de formation
5, rue André Marie Ampère
67450 MUNDOLSHEIM
- > **Email** :
centre.formation@es-groupe.fr

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter.



Concept : Identis Groupe Design • Électricité de Strasbourg SA • SA au capital de 71 000 040 € • SIREN 501 912 825 Strasbourg • Cédex Photos : Photothèque ES - Martin Bernhart - Estelle Hoffert
Document non contractuel à destination exclusive des clients professionnels • Territoire réservé par ES • Édition mars 2010 • INF-447



Vous souhaitez acquérir et conforter les compétences professionnelles de votre personnel ? Le Groupe Électricité de Strasbourg vous propose, par le biais de son centre de formation, différentes formations qui vous permettent d'assurer la sécurité de vos salariés tout en développant leurs performances. Il est de votre responsabilité de faire former votre personnel. Faites le pari d'un avenir sûr et serein.

www.es-groupe.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !





Le centre de formation du Groupe Électricité de Strasbourg : nos compétences métiers au service de votre profession



Pourquoi former son personnel à l'habilitation électrique ?

Vous avez l'obligation légale de former les personnes travaillant sur un équipement ou une installation électrique hors tension ou sous tension¹.

Pourquoi choisir le centre de formation du Groupe Électricité de Strasbourg pour former son personnel ? La preuve par 3.

> **Expérience et professionnalisme** : un organisme qui dispense des formations depuis 1976. D'abord réservées au personnel du **Groupe Électricité de Strasbourg**, les formations techniques, aux travaux sous tension, de prévention sécurité et de secourisme se sont progressivement ouvertes aux artisans, aux collectivités et aux régies (entreprises locales de distribution) afin qu'ils s'adaptent en toute sécurité aux évolutions techniques et réglementaires des métiers.

> **Dynamisme** : une équipe de formateurs dynamiques et expérimentés, constituée d'une trentaine de professionnels en prise directe avec le terrain.

> **Engagement** : un centre de référence, qui s'engage durablement dans une dynamique d'amélioration continue des performances. Un engagement reconnu par différentes certifications de conformité et s'inscrivant dans un référentiel international.

> Le centre de formation est certifié dans les domaines Qualité ISO 9001 (depuis 2001), Santé-sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001 (depuis 2003). Cette certification fait l'objet d'audits, de suivis et de renouvellements réguliers.

> Le centre de formation est agréé :

- par le Comité des Travaux Sous Tension (TST),
- par la Caisse Régionale de l'Assurance Maladie (CRAM)
- par la Préfecture.



(1) La réglementation à respecter est décrite dans le **recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique** de la norme UTE C18-510 (article 48 du décret 88-1056 du 14 novembre 1988).

Quelques formations à la loupe

Formation à l'habilitation BR

Pour qui ? Les techniciens non électriciens ou les électriciens amenés à effectuer des interventions d'ordre électrique.

Pourquoi ? Pour préparer une habilitation électrique de type BR. Celle-ci permet d'effectuer des petites interventions (recherche de défauts, dépannages) pour des électriciens de maintenance ; des connexions/déconnexions (lampes, appliques, prises de courant, interrupteurs, ...) pour des peintres, carreleurs, menuisiers ; et des opérations telles que échange d'ampoules, remplacement de fusibles en toute sécurité pour du personnel de maintenance et d'entretien de bâtiment. Elle permet également de réaliser des interventions de dépannage sur une armoire d'éclairage public par un agent communal ainsi que le remplacement d'ampoules.

Principaux points abordés

- > Les risques électriques (le court circuit et l'électrisation)
- > Les domaines de tension
- > L'habilitation
- > Les interventions sur des installations en situation réelle de fonctionnement
- > La consignation d'installations ou d'organes de protection
- > Des échanges hors tension de divers éléments d'une installation électrique
- > Des interventions dans le voisinage électrique
- > Des connexions/déconnexions d'un conducteur sur un bornier avec présence de tension

Pré-requis : avoir une connaissance de base en électricité.

Formation aux Travaux Sous Tension (TST) sur les ouvrages intérieurs de distribution publique

Pour qui ? Les électriciens.

Pourquoi ? Pour préparer et former aux travaux sous tension/basse tension sur les installations et équipements intérieurs d'immeuble. Ceci afin d'éviter et/ou de minimiser la coupure électrique lors de divers travaux, tels que :

- le raccordement d'un logement,
- l'intervention ou le dépannage sur un coffret pied de colonne, distributeurs d'étages ou de branchement d'un immeuble collectif ou d'une maison individuelle (échange disjoncteurs, porte fusibles...),
- la connexion et la déconnexion d'une installation.

Principaux points abordés

- > L'analyse et la préparation du travail à réaliser
- > Les procédures d'accès aux installations et équipements
- > L'échange d'un panneau de comptage, d'un appareil sous tension (protection, relais, contacteur,...)
- > La mise en service d'une dérivation individuelle
- > Les connexions/déconnexions dans un coffret électrique
- > La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique (notions de premiers secours)

Pré-requis : avoir suivi le module de base TST/BT ou être déjà « habilité T ».



Formation à l'habilitation B0(V)-H0(V)

Pour qui ? Les non-électriciens, le personnel d'entretien, les électroniciens ou les informaticiens intervenant à proximité d'installations électriques ou dans un local technique ; les bûcherons ou les jardiniers procédant à l'élagage à proximité d'un ouvrage électrique (lignes basse ou haute tension, caténaies tramway, éclairage public,...) ; les peintres, les maçons intervenant au voisinage des ouvrages électriques.

Pourquoi ? Pour permettre d'intervenir en toute sécurité au voisinage d'installations et d'équipements électriques.

Principaux points abordés

- > Les risques électriques (le court-circuit et l'électrisation)
- > Les domaines de tension
- > Les distances minimales d'approche
- > Les différentes zones de voisinage électrique
- > L'habilitation
- > Une opération dans le voisinage

Pré-requis : aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée.



Formation à l'habilitation HC/BC Chargé de consignation

Pour qui ? Les électriciens.

Pourquoi ? Pour réaliser et garantir la mise hors tension d'un ouvrage ou d'une installation, afin de procéder à des travaux en toute sécurité.

Principaux points abordés

- > La consignation et ses 4 opérations : la séparation, la condamnation, l'identification, la mise à la terre et en court-circuit
- > Les dispositions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celle des personnes qui participent à la consignation
- > La rédaction d'une fiche de manoeuvres
- > L'établissement d'une attestation de consignation
- > Des exercices pratiques de consignation HTA et BT sur des installations en exploitation

Pré-requis : avoir une bonne expérience et pratique professionnelle en électricité.

Formation aux Travaux Sous Tension (TST) sur les installations et équipements industriels et tertiaires

Pour qui ? Les électriciens.

Pourquoi ? Pour préparer à une habilitation électrique de type TST/BT industrie et tertiaire, dans le but de pouvoir travailler sous tension sur des équipements du secteur industriel ou tertiaire dans les conditions prévues par la norme UTE C18-510. Ceci afin d'éviter ou de minimiser la coupure électrique lors de divers travaux sur les équipements précités.

Principaux points abordés

- > Le remplacement d'appareils ou d'organes sur une installation
- > Le raccordement de nouveaux appareillages, équipements ou armoires
- > L'habillage d'une installation en vue de travailler sous tension
- > La réalisation des raccordements sur un jeu de barres et sur TGBT (tableau général basse tension)
- > Le remplacement des éléments sur tableau de répartition
- > La réalimentation d'une armoire par une source extérieure
- > La réalisation des opérations de dépannage (échange disjoncteurs, relais, contacteurs)

Pré-requis : avoir suivi le module de base TST/BT ou être déjà « habilité T ».

